

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 10 octobre 2023**

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : le 6 octobre 2023

**L'an Deux Mil Vingt-trois**, le dix du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DARETS Benoît, Maire.

**Etaient présents** : **DARETS** Benoît, **DARDY** Nathalie, **DESSARPS** Philippe, **BEGARDS** Pascale, **BECUS** Denis, **NERCAM** Sylvie, **LISSALDE** Corinne, **GAYON** Jérôme, **AUBERT** Laure, **RECLUS LIBIER** Delphine, **CASTAIGNEDE** Clément, **BOUCHFAR** Magali,

**Etaient excusés** : **LAVIELLE** Denis, **LALANNE** David a donné procuration à **DARETS** Benoît,

Mme Pascale BEGARDES a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20h00

.....

**Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juillet 2023**

Aucune observation n'a été formulée par le conseil

**Délibération n° 44 : CREATION D'EMPLOI NON PERMANENT SERVICE TECHNIQUE**

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi non permanent à temps complet d'adjoint technique territorial, catégorie hiérarchique C en raison du départ de l'agent technique pour la période du 1er novembre 2023 au 31 janvier 2024.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Deux candidatures ont été retenues et ces personnes ont été reçues en mairie.

Le 1<sup>er</sup> candidat a un profil intéressant avec de l'expérience et de l'expertise. Il a précisé qu'il cessera son entreprise d'artisan et basculera en micro entrepreneur.

Le 2<sup>ème</sup> candidat se sent peu à l'aise sur certains domaines malgré des appétences techniques et une volonté de formation. Il est conscient de la difficulté de certaines tâches.

Le choix se porterait plutôt sur le 1<sup>er</sup> candidat. Il s'agit de le contacter pour savoir s'il souhaite accepter ce contrat et définir son planning.

**Délibération n° 45 : CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS SERVICE ANIMATION**

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création de deux emplois non permanents à temps complet d'adjoints territoriaux d'animation, catégorie hiérarchique C en raison d'un accroissement saisonnier d'activité dans le service animation pour la période du 19 octobre 2023 au 3 novembre 2023.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Délibération n° 46 : SUBVENTION 2023 ASSOCIATION TXIKAN**

M. le Maire informe le conseil que le décor central du groupe Txikan (arbre créé par un artiste en 2019) a été jeté par erreur lors du déménagement du bâtiment annexe de la mairie.

L'assurance de la mairie a été contactée mais a demandé des justificatifs (photos) de l'arbre endommagé. Un devis a été présenté par l'association pour un montant de 2 270€

M. le Maire propose en dédommagement une subvention exceptionnelle à hauteur de 2 500€.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Délibération n° 47 : PARTICIPATION COMMUNALE ENFOUISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DU BARADET**

M. le Maire présente le devis ainsi que le plan de l'enfouissement prévu de l'éclairage public route du Baradet. Deux propositions sont présentées dans le devis sans ou avec l'option candélabres soit à la charge de la commune 10 569€ TTC ou 20 388€ TTC.

Il est décidé de ne pas mettre de candélabres route du Baradet pour l'instant car il n'y en a pas route des Mottes. Le montant sera ainsi, pour la commune, de 10 569€ TTC.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<p>Délibération n° 48 : <b>ADOPTION DE L'APPEL POUR UNE SOCIETE LANDAISE SANS VIOLENCE CONTRE LES FEMMES</b></p>
--

M. le Maire présente le projet avec le soutien technique et financier de l'AML, du département et de l'UDCCAS afin d'engager des actions de sensibilisation, de prévention contre les violences faites aux femmes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **Attributions de compensation CLECT**

M. le Maire précise que la communauté de communes MACS va effectuer un versement à la commune de 104,55€ afin de régulariser les attributions de compensation versées en 2022.

### **Travaux de la mairie**

M. Philippe DESSARPS, 2<sup>ème</sup> adjoint précise que les offres ont été ouvertes le 02/10/2023. Des courriers ont été envoyés à certaines entreprises pour modifications ou corrections des offres.

Il y a eu au moins 2 réponses pour chaque lot sauf pour les lots 3 et 5 où il y en a eu qu'une seule par lot.

Pour rappel, ce marché comporte 13 lots. Le marché à procédure adapté a été mis en ligne sur la plateforme des marchés publics via laquelle les entreprises téléchargent un dossier et répondent.

La prochaine étape est la sélection des entreprises pour chaque lot après notation (40% prix et 60% valeurs techniques).

Pour l'instant, le total des moins-disant est de 743 2498,05 €, le total des mieux disant est de 770 147,50 € et l'estimation de l'architecte était de 743 249.05 €.

Les entreprises non retenues vont recevoir un courrier de rejet et celle retenues un courrier de notification.

La mise en sécurité du chantier est prévue pour les vacances d'octobre pour environ 16 mois de travaux.

### **Courrier aux propriétaires du Parc Résidentiel de Loisirs**

M. le Maire présente le courrier, après lecture de l'ADACL, que le Conseil Municipal souhaite envoyer aux propriétaires du PRL afin de les aviser sur le fonctionnement de la commune et les services dont ils pourront bénéficier ou non car ces logements sont définis en tant que résidences secondaires. Il était mentionné dans le courrier que la commune ne pourrait scolariser les enfants cependant L'ADACL précise que la scolarisation des enfants est une obligation. Ce paragraphe sera donc retiré.

Concernant les inscriptions au centre de loisirs et au service de portage de repas, les critères permettant de bénéficier de ces services devront être précisés dans les règlements.

Il est décidé d'envoyer par mail ce courrier après correction à l'ASL du PRL qui se chargera de le communiquer à l'ensemble des propriétaires avant la réunion organisée par Nature et Résidence le vendredi 20 octobre 2023. Il sera adressé ensuite par courrier postal à chaque propriétaire.

### **Classement et contrôle des gîtes au titre de la prévention incendie**

M. le Maire présente le courrier envoyé par la Préfecture au sujet du classement et du contrôle des gîtes au titre de la prévention incendie. Ce courrier précise que les ERP accueillant plus de quinze personnes sont soumis à une réglementation spécifique en matière de sécurité contre les risques d'incendie.

### **Rencontre avec prestataire de location de copieur**

M. le Maire a rencontré un commercial de l'entreprise CANON qui propose une offre permettant de financer la location d'un nouveau copieur et ainsi de ne payer chaque mois seulement le forfait défini de copies.

Certains élus s'interrogent sur cette proposition.

Il est décidé de refuser dans un premier temps et de demander plus de précision.

### **Soutien aux victimes du séisme au Maroc**

M. le Maire présente le courrier reçu du FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) qui est un fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Il permet aux collectivités territoriales qui le désirent, d'apporter une contribution à l'aide d'urgence aux victimes de

crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (comme les catastrophes) ou durables (comme en cas de conflit).

Le Conseil ne souhaite pas participer à ce fonds de concours.

### **Téléthon**

Le téléthon se déroulera le samedi 9 et dimanche 10 décembre 2023.

Une réunion est prévue le 26 octobre à 18h30 pour définir le programme du dimanche avec Magalie et Elodie LARD, Evelyne du Club des Anciens ainsi que Fabrice et Gratien des Foulées Saubriguaises.

Il est décidé de prendre contact avec d'autres associations pour leur demander de participer à cet évènement.

### **Plan communal de sauvegarde**

M. le Maire fait état du courrier de la Préfecture évoquant l'obligation de mettre en plan un plan communal de sauvegarde. Il est décidé de travailler à ce plan.

### **Commission Finances**

Mme Pascale BEGARDES, 3<sup>ème</sup> adjointe, fait un point budgétaire notamment sur la taxe d'aménagement dont les versements sont, depuis peu, détaillés permettant ainsi d'associer les noms et montants. Il reste encore à recevoir certaines recettes de fonctionnement d'ici la fin de l'année (dernier trimestre taxes, taxe additionnelle mutation ...)

### **2<sup>ème</sup> tranche HAUREIL**

Un rendez-vous avec L. GAUBERT a été déterminé pour la 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement afin qu'il présente un schéma d'aménagement pour la sortie et pour l'emplacement de logements sociaux.

Quel produit souhaite-t-on véritablement sur cet espace ? Des maisons individuelles ou des appartements qui pourraient être vu comme un tremplin d'accession à la propriété ?

Le constat évident est qu'il manque des locations à l'année sur la commune.

### **Associations :**

L'association TXIKAN est en attente d'un local pour stocker leur matériel et continuer leur activité.

Zinzi'tte boutique va déménager à la salle paroissiale avant le début des travaux de la mairie.

Il est proposé la salle ronde pour le catéchisme les mardis soir de 16h30 à 18h30 et pour l'aumônerie le vendredi soir ponctuellement.

### **Terrain LEFEVRE**

En bout de l'impasse du Baradet, ce terrain est en vente. Le chemin d'accès se fera par le lotissement Lou Baradet. La mairie accompagne cette famille pour ce projet.

### **Terrain VOGUE route de St Jean de Marsacq**

La commune a proposé 60 000 € pour ce terrain mais l'avocat de M. BORDES a refusé.

### **Transport scolaire arrêt quartier PEYRET,**

Les bus ayant des difficultés pour emprunter la route du Claous, l'arrêt de bus a été décalé route d'Ugne.

M. le Maire se charge de recontacter MACS pour en parler.

### **Cabinet médicale / maison médicale :**

M. le Maire a rencontré une dentiste qui souhaite s'installer sur la commune.

Elle a 2 projets : installer son cabinet à Saubrigues et un autre ailleurs. Cependant, cela nécessite l'autorisation de l'ARS.

Quel est le prix de terrain ? Il est décidé de lui proposer 220 € du m<sup>2</sup>.

Elle a pris contact avec Julien CAZENAVE, kinésithérapeute sur la commune, pour un éventuel projet commun.

### **Salon / congrés des Maires :**

Il va être organisé une démarche participative afin de cibler des jeux, leur nombre et leurs emplacements. Les élus participant à ce salon pourront ainsi aborder les exposants et négocier des prix plus avantageux.

### **Association tyrossaise de stérilisation des chats**

Une demande de subvention a été faite par cette association afin de stériliser le plus grand nombre de chat sur le territoire.

M. le Maire doit contacter le chenil du Birepoulet

### **Journée de Noël 16 décembre 2023 :**

La MAM souhaite organiser un marché de Noël le 16/12/2023

L'APE a demandé si une manifestation était prévue.

### **Police plurimunicipale :**

Le conseil demande une sollicitation de la police les mercredis après-midi dans un premier temps.

### **Gendarmerie :**

Suite aux dégradations faites sur la commune sur des bâtiments communaux et privés, M. le Maire a déposé plainte. Des photos ont été prises. Les jeunes, auteurs des faits, attendent de trouver des avocats pour la suite de la procédure.

Les tags sont à effacer.

Il n'y a pas d'éléments complémentaires concernant les différentes effractions chez Panpi.

### **11 novembre 2023**

Il est décidé de ne pas faire de repas communal mais de proposer un repas chez Panpi.

### **Courstache du 12 novembre :**

La marche sera de 7 km et les courses de 7, 9 et 11 km.

Les affiches sont prêtes. Comme l'an passé, les inscriptions se feront sur Helloasso. Les parcours sont définis et le balisage sera bientôt mis en place. Le ravitaillement est offert par le Leclerc. La Ligue contre le cancer y tiendra un stand. En partenariat avec Terre de Jeux de MACS et le Comité départemental olympique des structures gonflables et des expositions seront mises en place.

L'inauguration des agrées aura lieu ce même jour à 12h.

### **La Passem le 4 mai 2024**

Il s'agit d'une course récoltant des fonds pour des projets œuvrant pour la transmission et la valorisation du gascon.

### **Commissions**

La prochaine commission communication aura lieu mercredi 18 octobre à 18h30.

### **Délégations « Communication » et « Associations »**

Les 2 déléguées en charge de la communication et des associations, Mme Magali BOUCHFAR et Mme Laure AUBERT ont exprimé le souhait de ne plus bénéficier de leur indemnité. Le Conseil Municipal répond favorablement à leur demande.